

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	4
Votants :	18
Date de convocation :	22/03/2024
Votes Pour :	13
Votes Contre :	0
Abstentions :	5

Séance du jeudi 04 avril 2024 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Isabelle BRUNEL donne procuration à Marie-Christine VERDIER, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD, Philippe SENTEX à Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON.

ABSENTE : Martine DAREUX.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024-028

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Attribution des subventions communales.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer pour 2024 les subventions aux associations et autres établissements publics selon le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'allouer pour 2024 les montants des subventions aux associations et autres organismes figurant en annexe ; le montant sera inscrit au budget primitif 2024 au compte 65748 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes correspondantes.

Pavie, le 16 avril 2024

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

